

Cahaignes, le 19 janvier 2024

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous vous prions de bien vouloir étudier et transmettre nos remarques et avis défavorables sur le Projet « alternatif » d'exploitation d'une carrière d'argile par la société TERREAL à CAHAIGNES, commune de VEXIN SUR EPTE.

En octobre 2021 la société TERREAL avait demandé au Préfet de l'Eure l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert sur le territoire de la commune de Cahaignes. A la suite de l'enquête publique de mai-juin 2022 et des réserves émises par le Commissaire Enquêteur de l'époque mais aussi du soulèvement d'indignation d'une grande partie des habitants de la commune contre ce projet, l'entreprise a dû proposer un projet alternatif.

Malheureusement ce nouveau projet, s'il réduit bien le périmètre de l'exploitation et en principe sa durée, ne minimise pas, loin de là, l'impact des nuisances pour notre village.

Pour étayer sa demande d'autorisation d'exploitation l'entreprise a confié à des cabinets d'expertise des études sur la géotechnique du site, sur l'impact du bruit, sur la faune et la flore, et sur l'étude de la nouvelle route des camions passant par le bas du village.

Mais force est de constater que TERREAL traduit le plus souvent les remarques des expertises en « risques faibles et nuisances faibles »

## **I – LES RISQUES :**

Ainsi l'expertise réalisée par GEOCENTRE-FORSOL ([12-annexe-5-étude-impact-annexe18-part.1-page.35](#)) révèle que :

- « Les reconnaissances de sol procèdent par sondages ponctuels, les résultats ne sont pas rigoureusement extrapolables à l'ensemble du site. **Il persiste des aléas** (exemple: hétérogénéités locales) qui peuvent entraîner des adaptations tant de la conception que de l'exécution qui ne sauraient être à la charge du géotechnicien ».
- « Les divers intervenants devront être particulièrement vigilants et signaler dès leur découverte, la présence d'anomalies (surépaisseur de remblais, réseaux, venues d'eau, hétérogénéité localisée, dissolution, cavité, etc.) afin que puissent être immédiatement prises les mesures adéquates. **La découverte d'anomalie non rencontrée par les sondages peut rendre caduques certaines des recommandations figurant dans le rapport.** »

**On ne saurait être plus prudent ! Donc LES RISQUES EXISTENT BIEN.**

## **II-LES NUISANCES :**

**Avec ce projet alternatif, la société TERREAL a réussi à multiplier les nuisances sur l'ensemble du territoire du village de Cahaignes.** Les nuisances concernent le bruit, les poussières, les vibrations, les hydrocarbures, l'occupation de la nouvelle route sur des terres agricoles.

### **1 –LE BRUIT :**

Le bruit est la principale source de nuisances du projet, comme le reconnaît elle-même la société TERREAL. Car la carrière sera toujours très proche des habitations (à 320m maximum) malgré la réduction de la superficie de l'exploitation, quant à la route pour les transports de l'argile elle passera à 200m seulement des maisons !

Le premier projet agressait scandaleusement surtout le haut du village.

Mais dans ce projet alternatif le haut n'est pas davantage protégé, et le milieu (en particulier les maisons de la route du lavoir) et le bas du village sont particulièrement exposés!

En effet **le haut du village** sera évité par le transport de l'argile par les poids lourds, mais, malgré le recul du terrain d'exploitation et un merlon de 3m, il subira le bruit, les poussières et les gaz de combustion qu'engendreront les engins d'extraction. L'expertise GEOCENTRE-FORSOL le confirme car les phases 1, 2 et 3 de l'extraction d'argile « [nécessiteront l'utilisation d'engins de type pelle mécanique de puissance moyenne à forte](#) ». (04a-Annexe 02- étude géotechnique -part.1)

Pour atténuer les bruits et masquer l'empreinte de la carrière, TERREAL mise sur la protection « [de merlons de 3 m en avant desquels seront plantés des haies à base de jeunes plans forestiers de 2 ans en racines nues](#) » (17- réponse-avis MRAE13\_10-23dPp.21). A quoi pourront servir ces jeunes pousses ? Alors qu'il faut 5 ans en moyenne pour qu'une haie s'établisse et une dizaine d'années pour qu'elle soit capable de masquer correctement un merlon de 3 m !!!

**Le milieu du village** est très proche de la carrière (séparée d'elle seulement par un petit bois) et subira, malgré un merlon de 3 m, non seulement les nuisances sonores des engins qui travailleront au sein de la carrière mais aussi celles des passages des camions (bruits de moteurs, poussières et gaz) sur la voie privée.

**Le bas du village** subira de plein fouet les bruits, gaz et poussières des camions sur la longue voie privée de 1,7km qui passera à **200 m des maisons**, autant dire que les camions seront parfaitement audibles tout le long de leur passage et qu'hélas ils s'ajouteront aux bruits du trafic particulièrement dense de la D181 !

En ce qui concerne cette nouvelle route les experts en acoustique **ont mesuré l'intensité** des bruits, mais **n'ont pas signalé la durée du bruit** ainsi par exemple en phase 1 s'il n'y a que 8 camions chargés d'argile et autant de retour à vide, donc 16 passages par jour à vitesse réduite, il leur faudra à chacun environ 5 minutes pour atteindre la D181 (et vice versa) **soit 1h 20 de bruit par jour !** Et que dire du bruit à partir de la 11ème année où les camions transportant les éléments de remblais seront beaucoup plus nombreux !

**L'augmentation du trafic des camions débouchant sur la D181 de 0,3 à 0,6%** est qualifiée par la société TERREAL de mineure. **Quel cynisme !** Ces pourcentages ne veulent rien dire si on ne les ajoute pas à la réalité actuelle des nuisances sonores de cette route déjà sursaturée !!!

**2- LES AUTRES NUISANCES : poussières, gaz de combustion des moteurs thermiques, vibrations, générés par les activités d'extraction et par la nouvelle route :**

TERREAL reconnaît bien que tout comme le bruit, ce sont des « **nuisances chroniques** » **On ne peut donc pas les éradiquer.**

Leur atténuation par des « mesures correctives » ne peut être que très faible et leur efficacité improbable, d'autant que la programmation du contrôle de ces mesures est peu fréquent : annuelle, semestrielle, seules les poussières bénéficieront au départ d'un contrôle plus rapproché. (cf. [annexe 17-réponse avis MRAE-13-10-23 p.17](#))

### **III- L'ENVIRONNEMENT :**

#### **1. Faune et Flore :**

L'étude écologique du bureau Pierre DUFRENE ne porte que sur les impacts de la voie d'accès par le Nord. Elle signale que la route d'accès aura un impact très faible sur la Faune et la Flore car il n'y a pas, sur le tracé, d'espèce protégée ni prise en compte par les contraintes réglementaires. Mais elle prend la précaution de dire que « [les inventaires ont été réalisés le 11 octobre 2022 ; ils ne couvrent pas correctement la saison biologique.](#) »

**Sur les espèces communes, et même sur celles protégées mais non prises en compte par les contraintes réglementaires comme, par exemple, le rouge gorge, elle aura forcément un impact!**

#### **2. Zones humides :**

L'étude estime aussi que la voie d'accès n'est pas une zone humide.

**Pourtant le départ de la voie privée points 3, 4 et 5 d'accès à la carrière (cf.06- [annexe 04-etude-faune-flore.p23](#)) se situe sur une zone repérée comme « milieux fortement prédisposés à la présence de zones humides par le BRGM (« [cf.06-annexe04etude-faune-flore. P33 carte](#))**

A noter que le reste de la voie d'accès qui suit ces points de départ jusqu'à la rue des Enneaux n'est pas considérée comme une zone humide car elle a été très dégradée par les cultures intensives et les drainages des sols, mais elle est régulièrement inondée par les pluies de printemps et celles d'automne- hiver.

Le BRGM estime que les zones humides sont des zones fondamentales pour la lutte contre le dérèglement climatique et qu'il faut les protéger **voir les réhabiliter** **Pourtant, l'étude d'impact** du bureau d'expertise, auquel TERREAL fait souvent appel, **minimise l'affaire en qualifiant l'Atlas du BRGM « d'enveloppe d'alerte qui ne présage pas de la présence effective de zones humides » (cf.06-annexe 04 -étude-faune-flore .p. 33)** et estime que la voie d'accès ne passe pas sur une zone humide .

**La voie d'accès de la carrière risque donc de détériorer une partie de la zone pourtant indiquée par le BRGM comme fortement prédisposée à la présence de zone humide.**

### **3. Les terres agricoles autour de la carrière :**

Pour essayer de nous convaincre que la carrière ne changera pas grand chose à notre quotidien, la société TERREAL nous annonce **qu'une partie du site** autour de la carrière (et de la nouvelle route ?) **restera cultivée pendant l'exploitation de la carrière !(08-annexe 5-étude-impact-mise à jour- p.320)** Mais quel agriculteur serait heureux de cultiver une terre, déjà largement dégradée par les produits phytocides (selon les experts du Bureau d'études PIERRE DUFRENE), arrosée en plus de poussières et de gaz de moteurs thermiques ?

#### **4. Le CO2 dégagé par l'activité :**

Les activités de la carrière selon TEREAL **ne devraient générer « seulement » que 246 tonnes de CO2 par an** (17-annexe 17-réponse à la MRAE- p.25), chiffre mis en avant comme un exploit (soit 4920 tonnes sur 20 ans !) **Cela signifie bien que l'on imposera à notre village toutes les nuisances d'une « industrie lourde » à ciel ouvert avec une sortie d'usine d'1,7km le long du bas du village.**

Pour information, les autres carrières à proximité, celle d'Authevernes et celle sur la route de Tourny, se situent à distance des villages.

#### **5 - LA DUREE DE L'EXPLOITATION :**

TERREAL dans ce projet alternatif semble vouloir **arrêter l'activité de la carrière au bout de 20 ans** (durée, qui nous semble déjà excessivement longue étant donné les nuisances prévisibles pour le village.)

**POURTANT, MÊME SUR CETTE DUREE NOUS N'AVONS AUCUNE GARANTIE !**

**Pourquoi ?**

1-Tout d'abord comme l'indiquent les experts de GEOCENTRE-FORSOL : « **pour limiter les sujétions liées à l'eau il est demandé de travailler uniquement sous des conditions climatiques favorables, sans pluie et de laisser les sols se ressuyer sans aucun trafic de chantier après une période de pluie prolongée** » (04a-annexe 02- étude géothermique -part.1-p.26)

Sous notre climat en général très pluvieux, ceci risque de poser des problèmes d'exploitation et d'en **rallonger considérablement les délais.**

2-Ensuite, le projet d'exploitation à Cahaignes a été retenu pour trois raisons :

. La proximité des usines de BAVENT et de CHAPET

. Parce que le site présente « **une quantité importante de matériaux de qualité évitant la multiplication des sites d'extraction** »

(08-annexe5-étude-impacts-mise à jour -p .20),

Ce qui signifie clairement que ce site évite la recherche d'autres terrains d'exploitation, sans donc avoir à faire d'autres investissements ...

. TERREAL a signé un contrat de 30 ans avec le propriétaire des terrains, comprenant une extension possible jusqu'à 50 ans !!!

Toutes ces données ajoutées à la moindre quantité d'argile pouvant être extraite suite à ce projet alternatif pour les usines de CHAPET et de BAVENT **NOUS FONT TRES FORTEMENT DOUTER** de la volonté de la société TERREAL de **limiter ses ambitions d'exploitation à 20 ans alors qu'elle a un site si avantageux à portée de main !**

Il nous semble bien évident que TERREAL pourrait demander une autorisation d'extension d'exploitation, voir plusieurs, à la fin des 20 ans pour pouvoir récupérer ainsi les terrains sélectionnés dans le 1<sup>er</sup> projet (donc à 55 m des premières maisons du haut du village) et cela jusqu'à l'épuisement du gisement d'argile ! Mais contrairement au 1<sup>er</sup> projet qui affirmait clairement la possibilité de demander des extensions, le rapport alternatif n'en parle pas, pour ne pas aggraver les difficultés à convaincre les habitants de Cahaignes et les autorités.

Cela ressemble bien à une manipulation tout comme d'ailleurs le 1<sup>er</sup> projet qui avait été tenu secret pendant 8 ans pour éviter les objections.

## CONCLUSION

**Force est de constater** qu'en dehors du propriétaire des terrains, cette carrière ne présente aucun intérêt pour la commune ni pour ses habitants ni même pour la communauté de communes ! **En effet elle ne générera aucune retombée économique (emplois par exemple)** ni pour le village ni pour la communauté des 14 communes de Vexin sur Epte.

Qu'il faille promouvoir et encourager la ré-industrialisation de la France, nous sommes tous d'accord,

**MAIS PAS AU DETRIMENT DURABLE (au moins sur 20 ans mais peut être plus) DES HABITANTS de CAHAIGNES.**

**C'EST UN PROJET QUI NON SEULEMENT DETRUIRA LEUR QUALITE DE VIE MAIS QUI, EN SACCAGEANT L'ENVIRONNEMENT DE LEUR VILLAGE, NUIRA A SON ATTRACTIVITE ET DEVALORISERA SES MAISONS.**

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier,

Silvia et Jean-Luc Tritschler  
Danielle Fournier

27420 CAHAIGNES